

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL229

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la fin de l'alinéa 89, substituer aux mots : "leur mission", les mots : "leurs fonctions".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.